



APPEL A CANDIDATURES

« LE BEAU DANS LA VILLE 2021 »

AVANT PROPOS

La Ville de Schiltigheim lance pour la 3^{ème} année consécutive, « le Beau dans la ville », un appel à candidatures pour des ponctuations artistiques et participatives dans l'espace public en prenant en compte la parole de la jeunesse. Elle cherche par cet appel à candidatures à faire la part belle à l'intervention artistique de designers, sculpteurs, graphistes, photographes, artistes visuels, architectes, graffeurs, artisans d'art et autres créatifs (liste non exhaustive) qui font preuve aujourd'hui d'ingéniosité pour développer des projets participatifs inspirés des idées, de l'imaginaire et de besoins des habitants, dans l'objectif de créer une ville ludique et créative. Celle-ci devient alors un espace d'expérimentation mobilisant autrement nos sens et, de ce fait notre manière de la regarder et de la vivre.

PRESENTATION

Les deux étapes « **Le Beau dans la ville 2021** »

- **1^{ère} étape APPEL A CANDIDATURES : du 8 mars au 31 mars 2021 à 23h00**

Remise des dossiers avec Note d'intention et des références.

Suite aux candidatures, 4 artistes ou collectifs sont sélectionnés pour la 2^{ème} étape et sont destinataires du cahier des charges spécifique.

- **2^{ème} étape : APPEL A PROJETS : du 10 avril au 23 avril à 12h00**

4 candidats sont sélectionnés pour répondre à un cahier des charges spécifique.

Un seul projet sera retenu pour un montant maximum de 8500€ TTC

Une indemnité de 500€ sera versée pour les projets non retenus.

[Télécharger l'appel à candidatures : www.ville-schiltigheim.fr](http://www.ville-schiltigheim.fr)

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adriana CAVANI-FRANCOIS

Responsable de la programmation citoyenneté jeunesse

Maison du jeune citoyen – Service Enfance Jeunesse

Ville de Schiltigheim

03 88 83 84 80 / adriana.cavani@ville-schiltigheim.fr

1^{ère} étape / APPEL A CANDIDATURES

CAHIER DES CHARGES

La Ville de Schiltigheim lance un appel à des designers, sculpteurs, graphistes, photographes, artistes visuels, architectes, graffeurs, artisans d'art et autres créatifs (liste non exhaustive), des artistes ou de collectifs d'artistes, pour participer à un projet **de ponctuations artistiques et participatives dans l'espace public** pour rendre la ville plus belle. Ce projet prendra en compte la parole des enfants et des jeunes schilikois.



Il ne s'agit pas d'un appel à projets, mais d'un appel à candidatures qui donnera lieu dans un second temps à un appel à projet spécifique. Il ne s'agit pas de présenter un projet mais une note d'intention, afin de mettre en valeur votre motivation et valoriser votre expérience artistique, dans des projets réalisés dans l'espace public ainsi que dans des projets participatifs.

Nous vous invitons à consulter nos textes de référence ci-dessous pour une compréhension plus approfondie de nos propos.

Voici le lien vers les 2 premières éditions du « Beau dans la Ville » : <https://www.ville-schiltigheim.fr/actualites/venez-colorer-et-illuminer-la-cite/>

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Maximum une quinzaine de pages en dehors de la fiche de renseignements.

- Fiche de renseignements (ci-jointe) à remplir ;
- Déclaration sur l'honneur datée et signée par chacun des membres pour signifier son adhésion à une candidature collective (modèle ci-joint).
- Note d'intention détaillée (**2 pag. max**) avec la motivation du/des artistes et sa/leur sensibilité à une démarche participative, en prenant en considération tous les critères d'évaluation détaillés ci-dessous ;
- Portfolio artistique des créations récentes (moins de 5 ans) ;
- Présentation détaillée de l'expérience acquise dans des projets participatifs et dans l'espace public (processus, démarche, nombre de participants, etc) ;
- CV actualisé(s) du (des) artistes.

MODALITES DE SELECTION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères sur lesquels les dossiers seront évalués par un Jury pluridisciplinaire sont les suivants :

CRITÈRE 1 : Expérience dans les projets participatifs - pondération 40%

Expérience dans les projets participatifs et particulièrement auprès des enfants et des jeunes. Description détaillée des processus de création mis en place. Consultez nos textes de référence *

CRITÈRE 2 : Compétences techniques artistiques - pondération 30%

Compétences techniques artistiques, portfolio artistique, références générales et notamment expérience d'intervention dans l'espace public.

CRITÈRE 3 : Note d'intention et motivation - pondération 30%



JURY DE SELECTION

Sur la base des candidatures remises par les artistes ou collectifs, un jury composé des élus de l'Enfance Jeunesse, des professionnels de l'enfance jeunesse, de la culture, du design d'espace, du développement du territoire et des projets artistiques, de l'artiste lauréat de 2020 et des jeunes engagés, sélectionne, sur la base des critères décrits ci-dessus, les quatre artistes ou collectifs retenus pour la 2^{ème} étape du « Beau dans la Ville 2021 » : **l'appel à projets.**

Tout membre du jury ayant un lien juridique ou un conflit d'intérêt avec un candidat devra s'abstenir de participer à la délibération concernant le projet. Les membres du jury et toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Les dossiers de candidature, comprenant l'ensemble des pièces demandées, devront être transmis via la plateforme « wetransfer » au plus tard le 31 mars 2021 à 23h00, délai de rigueur.

Mail : parolesaction@ville-schiltigheim.fr Objet : Le beau dans la ville 2021.

Un mail de confirmation sera envoyé à la réception du dossier. Merci de bien vérifier votre courriel. Les dossiers incomplets ou arrivant après la date et heure indiquées ne seront pas recevables.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA 1^{ère} ÉTAPE

DÉPÔT DE PROJETS : 31 mars 2021 à 23h00.

ANNONCE DE CANDIDATURES RETENUES : 10 avril 2021 par mail.

Tous les candidats recevront un mail de la Ville notifiant les candidatures retenues et non retenues. Les candidats retenus recevront ensuite le cahier de charges spécifique de l'appel à projet : 2^{ème} étape.

Si votre candidature est retenue, voici pour information le calendrier prévisionnel de la 2^{ème} étape :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA 2^{ème} ÉTAPE

DÉPÔT DE PROJETS : 23 avril 2021 à 12h00

ETUDE PAR LE JURY ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS: samedi 24 avril 2021

ANNONCE DES RÉSULTATS : lundi 26 avril 2021

RÉALISATION : avant fin septembre 2021, à préciser avec le candidat retenu.



NOS TEXTES DE RÉFÉRENCE :

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'ONU en 1989.

*« L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant... »
Art.12.1*

« L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir, de répandre des informations et des idées [...] sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. » Art. 13.1

« L'enfant a droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique » Art. 15.1

[La Charte européenne de participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en 2003.](#)

[Notre Accord 2, texte fondateur de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes \(Anacej\) adopté en 2013.](#)

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adriana CAVANI-FRANCOIS
Responsable de la programmation citoyenneté jeunesse
Maison du jeune citoyen – Service Enfance Jeunesse
Ville de Schiltigheim
03 88 83 84 80 / adriana.cavani@ville-schiltigheim.fr